

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VETERAN

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VETERAN

ARTICLE 1

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM LUE ou NCO et âgés de 38 ans au jour de l'épreuve.

Les épreuves des différents championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France.

ARTICLE 2

Le championnat est ouvert aux cylindrées de 125cc à 650cc et compte deux catégories pour un nombre de participants limité à 40 chacune :

- Bronze de 38 à 44 ans et Argent de 45 à 51 ans
- Or de 52 à 58 ans et Platine à partir de 59 ans

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 3

Le championnat de France Vétéran se déroulera comme suit :

Par catégorie :

- 1 séance d'essais libres de 15 mn
- 1 séance d'essais chronométrés de 15 mn
- 1 séance de tests de départs de 5 mn

2 manches de 20 mn + 1 tour par catégorie.

L'heure du départ de la dernière manche sera au maximum à 17h00.

ARTICLE 4

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés.

Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course.

ARTICLE 5

A chaque manche, les points seront attribués de la façon suivante :

1 ^{er} 50 pts	10 ^{ème} 36 pts	19 ^{ème} 27 pts	28 ^{ème} 18 pts	37 ^{ème} 9 pt
2 ^{ème} 48 pts	11 ^{ème} 35 pts	20 ^{ème} 26 pts	29 ^{ème} 17 pts	38 ^{ème} 8 pt
3 ^{ème} 46 pts	12 ^{ème} 34 pts	21 ^{ème} 25 pts	30 ^{ème} 16 pts	39 ^{ème} 7 pt
4 ^{ème} 44 pts	13 ^{ème} 33 pts	22 ^{ème} 24 pts	31 ^{ème} 15 pts	40 ^{ème} 6 pt
5 ^{ème} 42 pts	14 ^{ème} 32 pts	23 ^{ème} 23 pts	32 ^{ème} 14 pts	41 ^{ème} 5 pts
6 ^{ème} 40 pts	15 ^{ème} 31 pts	24 ^{ème} 22 pts	33 ^{ème} 13 pts	42 ^{ème} 4 pts
7 ^{ème} 39 pts	16 ^{ème} 30 pts	25 ^{ème} 21 pts	34 ^{ème} 12 pts	43 ^{ème} 3 pts
8 ^{ème} 38 pts	17 ^{ème} 29 pts	26 ^{ème} 20 pts	35 ^{ème} 11 pt	44 ^{ème} 2 pts
9 ^{ème} 37 pts	18 ^{ème} 28 pts	27 ^{ème} 19 pts	36 ^{ème} 10 pt	45 ^{ème} 1 pt

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement d'arrivée de la dernière manche.

Un classement scratch sera réalisé pour la catégorie Bronze/Argent et pour la catégorie Or/Platine.

ARTICLE 6

1/ Tous les pilotes et leurs machines devront être en conformité avec la réglementation FFM en vigueur

2/ Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2019 (voir article 6.3 du règlement Général) :

Les numéros impairs seront attribués à la catégorie Bronze/Argent

Les numéros pairs seront attribués à la catégorie Or/Platine

ARTICLE 7

Récompense pour :

- les 3 premiers de la catégorie Bronze
- les 3 premiers de la catégorie Argent
- les 3 premiers de la catégorie Or
- les 3 premiers de la catégorie Platine

ARTICLE 8

Les pilotes pourront faire une demande d'engagement sur internet : www.ffmoto.org. (voir Article 7 du règlement général Mx). L'engagement sera validé par le secrétariat motocross après réception du mode de règlement choisi (chèque, CB), le droit d'engagement sera de : **70 €**.

Les engagements seront ouverts jusqu'au 15 février 2019 aux pilotes souhaitant participer à l'intégralité du championnat.

A partir du 16 février, les engagements seront ouverts aux pilotes souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves.

En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves dans l'ordre des inscriptions. Dans la limite des places disponibles, les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et ensuite en fonction de la date d'inscription.

Dans les deux cas, la priorité sera donnée aux pilotes ayant été classés et ensuite aux pilotes ayant participé au championnat de France 2018.

ARTICLE 9

L'ordre de départ des catégories sera alterné à chaque épreuve.

9h00	Essais Libres – Vétéran Bronze/Argent	15mn
9h20	Essais Libres – Vétéran Or/Platine	15mn
Libre organisateur		
10h20	Essais Chronométrés - Vétéran Bronze/Argent	15mn
10h40	Test de départs - Vétéran Bronze/Argent	5mn
10h45	Essais Chronométrés - Vétéran Or/Platine	15mn
11h05	Test de départs - Vétéran Or/Platine	5mn
Libre organisateur		
14h00	1 ^{ère} Manche - Bronze/Argent	20mn + 1 tour
14h30	1 ^{ère} Manche - Or/Platine	20mn + 1 tour
Libre organisateur		
16h00	2 ^{ème} Manche - Bronze/Argent	20mn + 1 tour
16h30	2 ^{ème} Manche - Or/Platine	20mn + 1 tour
18h00	Remise des prix	

ARTICLE 10

Toutes les opérations de mécanique, vidanges et autres, s'effectueront avec un tapis de sol sous la moto.

Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérés dans des récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

L'ensemble des déchets ménagers devra être collecté dans des sacs plastique et évacué dans des poubelles ou containers mis à disposition sur les terrains ou à votre domicile.

Nous nous devons de rendre le parc-coureurs propre comme nous l'avons trouvé à notre arrivée.

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au règlement Général Motocross et au règlement Technique Motocross.